

Nicaise CAULIER PALMIS
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

FULL CONTACT ACADEMY

Association loi 1901

84, rue Chape

13004 MARSEILLE

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

353, Corniche Kennedy
13007 MARSEILLE
E-Mail : nicaise.caulier@a2be.fr

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Aix-en-Provence

Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Marseille

Aux Membres,

1. Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale du 28 octobre 2024, j'ai effectué l'audit des comptes annuels FULL CONTACT ACADEMY relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2024 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2024 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérification du rapport financier adressé aux membres

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités des dirigeants de l'association

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association de poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

5. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

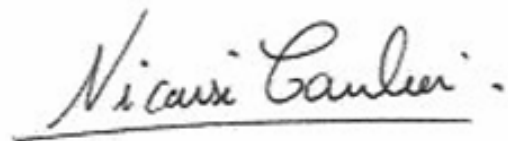
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 29 septembre 2025

A handwritten signature in dark ink, reading "Nicaise Caulier", with a horizontal line underneath.

Nicaise CAULIER PALMIS

Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	28 000	17 920	10 080	11 480	1 400	12.20
	Installations techniques, matériel et outillage	1 099	1 099				
	Autres immobilisations corporelles	74 422	67 105	7 317	12 005	4 688	39.05
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	150		150	150		
	Total II	103 671	86 124	17 547	23 635	6 088	25.76
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés				2 000	2 000	100.00
	Autres créances	57 100		57 100	46 745	10 355	22.15
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	80		80	80		
	Disponibilités	77 353		77 353	105 620	28 267	26.76
	Charges constatées d'avance (3)	659		659	2 507	1 848	73.71
	Total III	135 192		135 192	156 952	21 760	13.86
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	238 863	86 124	152 739	180 587	27 847	15.42

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1		
		31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%	
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation							
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves							
		1 089	1 089					
	Report à nouveau	85 475	83 489	1 986	2.38			
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	18 103	1 986	20 089	NS			
	Subventions d'investissement Provisions réglementées							
	Total I	68 461	86 564	18 103	20.91			
	AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
		Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges							
	Total III							
DETTES (1)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses							
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	38 428 24 930	48 851 23 828	10 423 1 102	21.34 4.63			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	2 230	4 088	1 858	45.44			
	Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	18 690	17 256	1 434	8.31		
		Total IV	84 279	94 023	9 744	10.36		
		Ecart de conversion passif (V)						
		TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	152 739	180 587	27 847	15.42		

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

84 279 94 023

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N31/12/202412			Exercice N-131/12/202312		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	77 315	1 667	78 982	88 142		9 160	10.39
Chiffre d'affaires NET	77 315	1 667	78 982	88 142		9 160	10.39
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			152 000	199 586		47 586	23.84
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			42 716	35 030		7 686	21.94
Total des Produits d'exploitation (I)			273 698	322 758		49 060	15.20
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			253 410	279 074		25 664	9.20
Impôts, taxes et versements assimilés			5 984	12 494		6 510	52.11
Salaires et traitements			15 955	15 611		344	2.20
Charges sociales			6 161	6 009		152	2.52
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			6 088	5 965		122	2.05
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			1 198	1 101		96	8.76
Total des Charges d'exploitation (II)			288 795	320 255		31 460	9.82
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			15 097	2 503		17 600	703.17
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)		2		69	67	96.83
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		2		69	67	96.83
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)		19		36	18	48.62
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		19		36	18	48.62
2. Résultat financier (V-VI)		16		33	49	149.82
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		15 114		2 536	17 650	695.97
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		260			260	
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII		260			260	
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		3 250		550	2 700	490.85
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII		3 250		550	2 700	490.85
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		2 990		550	2 440	443.58
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)		273 960		322 827	48 867	15.14
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		292 063		320 841	28 778	8.97
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		18 103		1 986	20 089	NS

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N	31/12/2024	12	Exercice N-1	31/12/2023	12
	TOTAL	Dont générosité du public		TOTAL	Dont générosité du public	
PRODUITS PAR ORIGINE						
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	13 000					
1.1 Cotisations sans contrepartie						
1.2 Dons, legs et mécénat	13 000					
- Dons manuels	13 000					
- Legs, donations et assurances-vie						
- Mécénat						
1.3 Autres produits liés à la générosité du public						
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	108 959			123 241		
2.1 Cotisations avec contrepartie	29 716			35 030		
2.2 Parrainage des entreprises	1 667			14 100		
2.3 Contributions financières sans contrepartie						
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	77 576			74 111		
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	152 000			199 586		
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS						
TOTAL	273 959			322 827		
CHARGES PAR DESTINATION						
1 - MISSIONS SOCIALES	252 641			269 658		
1.1 Réalisées en France	252 641			269 658		
- Actions réalisées par l'organisme	252 641			269 658		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France						
1.2 Réalisées à l'étranger						
- Actions réalisées par l'organisme						
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger						
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS						
2.1 Frais d'appel à la générosité du public						
2.2 Frais de recherche d'autres ressources						
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	33 333			45 218		
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	6 088			5 965		
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES						
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE						
TOTAL	292 062			320 841		
EXCEDENT OU DEFICIT	18 103			1 986		

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018
Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N	31/12/202412	Exercice N-1	31/12/202312
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL				
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

L'objet social de l'association est le suivant :

Enseigner, encadrer, organiser et promouvoir la pratique des disciplines suivantes : Full contact / KickBoxing / Muay Thai / Pancrace et MMA « mixte martial art ».

Chaque année, en Novembre, l'association Full Contact Academy organise un évènement de grande ampleur destiné à promouvoir les disciplines enseignées et mettre en avant différents sportifs lors de combats organisés au Palais des Sports de Marseille.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'association a été fiscalisée, à compter du 01/01/2024.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Constructions sur sol propre	28 000		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 099		
Installations générales agencements aménagements divers	7 325		
Matériel de transport	18 287		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 032		
Emballages récupérables et divers	41 778		
TOTAL	103 521		
Prêts, autres immobilisations financières	150		
TOTAL	150		
TOTAL GENERAL	103 671		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Constructions sur sol propre			28 000	28 000
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			1 099	1 099
Installations générales agencements aménagements divers			7 325	7 325
Matériel de transport			18 287	18 287
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			7 032	7 032
Emballages récupérables et divers			41 778	41 778
TOTAL			103 521	103 521
Prêts, autres immobilisations financières			150	150
TOTAL			150	150
TOTAL GENERAL			103 671	103 671

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Constructions sur sol propre		16 520	1 400		17 920
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		1 099			1 099
Installations générales agencements aménagements divers		5 622	576		6 198
Matériel de transport		18 287			18 287
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		6 191	585		6 776
Emballages récupérables et divers		32 317	3 526		35 844
TOTAL		80 036	6 088		86 124
TOTAL GENERAL		80 036	6 088		86 124
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	1 400				
Instal.générales agenc.aménag.divers	576				
Matériel de bureau informatique mobilier	585				
Emballages récupérables et divers	3 526				
TOTAL	6 088				
TOTAL GENERAL	6 088				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Tableau de variation des fonds propres
ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Réserves	1 089				1 089
Report à nouveau	83 489		1 986		85 475
Excédent ou déficit de l'exercice	1 986	1 986-	18 103-		18 103-
Situation nette	86 564	1 986-	16 117-		68 461
TOTAL I	86 564	1 986-	16 117-		68 461

Etat des provisions
Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	150	150	
Taxe sur la valeur ajoutée	11 447	11 447	
Divers état et autres collectivités publiques	32 000	32 000	
Débiteurs divers	13 653	13 653	
Charges constatées d'avance	659	659	
TOTAL	57 909	57 909	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	38 428	38 428		
Personnel et comptes rattachés	1 067	1 067		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 352	1 352		
Taxe sur la valeur ajoutée	2	2		
Autres impôts taxes et assimilés	22 508	22 508		
Autres dettes	2 230	2 230		
Produits constatés d'avance	18 690	18 690		
TOTAL	84 279	84 279		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	4 000
SUBVENTIONS NUIT DES CHAMPIONS	148 000
Total	152 000

Rémunération des dirigeants

Rémunérations allouées aux membres	Montant
des organes de direction ou de gérance	15 955
Total	15 955

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2 500 €, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 2 500 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 €

Le 31/05/2025
Erick ROMEAS - Président